

Direction de l'accès à l'information et
de la propriété intellectuelle

PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE

Québec, le 3 mai 2023

Objet : Demande d'accès
N/Réf. : 1847 00/2023-2024.0010

Nous donnons suite à votre demande d'accès, reçue le 4 avril dernier, visant à obtenir :

- 1- Le nombre de salariés de la catégorie 4 pour l'alliance du personnel professionnel et technique de la santé et des services sociaux (APTS) qui ont atteint en 2022 l'un ou l'autre des critères suivants d'admissibilité à la retraite :
 - Compter 35 années de service dans le réseau;
 - Avoir au moins 61 ans;
 - Avoir au moins 60 ans et avoir atteint le facteur d'admissibilité 90 (âge + années de service pour l'admissibilité).
- 2- Le nombre de salariés de la catégorie 4 pour l'APTS qui, en date du 4 avril 2023, remplissent les critères suivants :
 - a) Comptent 30 années ou plus de service dans le réseau;
 - b) Ont au moins 56 ans.
- 3- Obtenir les informations par titre d'emploi.

Vous trouverez ci-joint les renseignements répondant au libellé de votre demande ainsi que l'avis de recours prescrit par l'article 51 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, c. A-2.1)*.

Veuillez agréer l'expression de nos sentiments les meilleurs.

La directrice par intérim,

Original signé par

Caroline Dumont

p. j. 2